

Sécurité dans les bus scolaires, à revoir ?

Pas de ceintures de sécurité, ni de gilets fluo : le transport scolaire devrait être réformé. C'est l'avis d'une députée MR, qui expose ses pistes.

● Céline DEMELENNE

En Wallonie, 25 000 enfants se rendent à l'école en bus scolaire, de manière quotidienne. Ces véhicules, mis en place par la Région wallonne, emprunteraient 939 circuits.

Le décret qui régit cette matière date d'avril 2004. Le problème, c'est que la législation qui lui est applicable n'a jamais été adaptée, malgré les difficultés rencontrées par les usagers et les professionnels du secteur. C'est du moins le constat de la députée MR Valérie De Bue, qui émet une proposition de résolution dans le but d'améliorer ces conditions de transport. « J'interroge régulièrement le ministre Di Antonio sur la sécurité dans le transport scolaire, car il y a des actions qui doivent être réalisées pour protéger les enfants », explique-t-elle.

Dans sa déclaration de politique régionale, le gouvernement wallon faisait part de sa volonté d'améliorer ce service. S'il ne s'agit pas d'incriminer ce domaine d'activité, certains aspects devraient,



selon Valérie De Bue, être revus en profondeur.

1. Sécurité « Je pense notamment au fait que l'obligation du port de la ceinture de sécurité ne se trouve toujours pas dans le cahier des charges. » Dans le même ordre d'idées, la députée note l'absence de gilets fluorescents pour protéger les enfants et leurs accompagnateurs en cas d'arrêt le long de la route.

Quel coût pour ce type de mesure ? « Je sais que le gouvernement est soumis à des contraintes budgétaires. Mais des gilets fluorescents, cela me semble élémentaire. D'autant que ça ne coûte pas cher ! J'organise chaque année le brevet du cycliste dans ma commune (NDLR : Nivelles, où Valérie De Bue est échevine), et ça ne pose pas problème. Avec le budget dont dispose la Région wallonne, cette dépense ne me semble pas exorbitante. »

Une responsabilité partagée

La sécurité, et notamment le port obligatoire de la ceinture de sécurité, constitue l'une des lignes directrices de la proposition de résolution de la députée MR. Du côté des TEC, on se dit tout à fait enclin à suivre cette voie. « Notre volonté est d'aller progressivement dans ce sens, dès 2018, précise Stéphane Thiery, directeur marketing et mobilité, et porte-parole du groupe TEC. L'objectif est d'équiper 10 % du parc chaque année, donc 100 bus par an. Pour que tous les bus soient dotés de ceintures de sécurité, il faudra donc attendre 10 ans. » Cette proposition est égale-

ment soutenue par l'IBSR (Institut belge pour la sécurité routière), avec quelques nuances. « Le port de la ceinture de sécurité est un plus indéniable. Cela dit, les bus scolaires n'empruntent pas les routes dangereuses, et leur vitesse est limitée », indique Benoît Godart, porte-parole.

Ensuite, cette responsabilité est aussi celle des parents, qui doivent sensibiliser leurs enfants à cette problématique. Et faire leur part du travail. « On peut privilégier des vestes et des cartables avec des bandes réfléchissantes, ou inciter son enfant à porter des couleurs vives. C'est une responsabilité partagée. » ■ C.D.

2. Formation des accompagnateurs

La plupart des enfants qui empruntent ces bus sont scolarisés dans l'enseignement spécialisé – 60 % contre 40 % dans l'enseignement ordinaire, selon les chiffres du groupe TEC – « avec des soucis de santé qui nécessitent une attention particulière ». Or, les conducteurs ne bénéficient pas de formation spécifique, adaptée à ce public. « Plusieurs angles pourraient être abordés, comme la gestion des conflits ou les mesures de sécurité. » Quant aux accompagnateurs, ils ne sont pas systématiquement

formés. « Seuls les accompagnateurs qui ont un contrat à durée indéterminée bénéficient de formations. »

3. Éléves fantômes

Ils ne se rendent pas à l'école en bus scolaire, mais représentent tout de même 13 % des élèves censés bénéficier de ce service. Avec un coût non négligeable pour la collectivité. Il s'agit, là aussi, d'un aspect que Valérie De Bue souhaite mettre en évidence. « Je compte bien revenir sur ces mesures assez vite, pour Pâques en tout cas. L'idée étant qu'il y ait des améliorations d'ici 2018. » ■

L'avenir 09/02/2017 p6
Sécurité – Bus scolaire

Le GAL soutient la filière bois

CONDROZ Opération de charme auprès des professionnels

Les GAL (groupes d'action locaux) ont pour vocation de tenir un rôle de facilitateur en œuvrant au développement d'activités sur leur territoire. Dans nos régions, les exemples d'actions sont nombreux en matière de tourisme ou d'agriculture, par exemple. Mais pas uniquement. Le GAL Pays des Tiges et Chavées, qui couvre les communes de Gesves, Ohéy et Assesse, s'intéresse de près à la filière bois, tant pour sa gestion durable de la forêt wallonne que pour son volet économique. Avec des mesures concrètes.

Le 16 février prochain, le GAL

en étroite collaboration avec l'Office économique wallon du bois et des opérateurs locaux (la scierie Hontoir et la scierie Dubois), organise une soirée d'information à destination des professionnels sur l'utilisation du chêne en terrasse. Une opération de charme. « Cette action s'inscrit dans un projet plus large du GAL, de soutien à la filière bois locale », explique Valérie Grandjean, chargée de mission. « La séance d'information sera suivie de la visite du corps de logis de la Ferme Chante-Pierre et de ses 3 nouvelles chambres d'hôtes, une rénova-

tion écologique qui fait la part belle au chêne local. »

Afin de promouvoir les entreprises de transformation bois implantées sur son territoire, le GAL travaille à la réalisation d'une page web reprenant différentes informations telles qu'un répertoire des entreprises bois des trois communes, des exemples de circuits courts dans ce secteur d'activité, des liens vers des sites d'information professionnels sur la filière bois, ou encore un espace pour professionnels permettant aux entreprises de poster des annonces. ■

L. Sc.